



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Répartition des subventions
aux associations

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 27
Abstentions :
Contre : 1

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (Pouvoir à Mme Bayle), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absents : M. Chezeau.

Secrétaire : Mme Bayle

Considérant, la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Considérant, la volonté politique actée par le contrat de ville 2015-2020 de favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants, et les projets portés par les associations,

Considérant, le projet de développement d'un pôle ressource régional autour de la marionnette accompagné par l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, et la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, en cours d'élaboration,

Considérant le projet de territoire de la SMAC 07 porté par l'Association de Gestion de la Scène de Musiques Actuelles ardéchoise (AGSA) acté par la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2020 - 2021- 2022 cosignée par l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, et la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et les villes de Le Teil et Annonay,

Considérant les projets portés par les associations actives au sein de la commune,

Considérant la politique de la ville actée par le contrat de ville et les enjeux en termes d'habitat.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- La somme de **11 500 €** pour l'association Corps et Décor
- La somme de **4 800 €** pour la Scène de Musiques Actuelles AGSA – SMAC 07 conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2020 - 2021- 2022.
- La somme de **77 155,11 €** au Syndicat départemental Ardèche musique et Danse sur la base des règles afférentes au syndicat ;
- La somme de **2 000 €** pour l'association « cafés littéraires de Montélimar » pour l'organisation des cafés littéraires au Teil ;
- La somme de **2 500 €** pour Présence(s) Photographie dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2023.

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative et de l'animation de la vie locale :

• Amicale du personnel	4 300,00 €
• Amicale des sapeurs-pompiers	3 200,00 €
• SPA - Refuge les amandiers, sur la base du contrat en date du 28/11/2002	9 696,64 €
• Comité des villes Jumelées, sur la base de la convention en date du 10/11/2009	901,00 €
• Sou des écoles, sur la base de la convention 2021- 2022	25 950,00 €
• Le groupe commerçants et artisans	2 000,00 €
• Les Enfants Terribles dans le cadre de la manifestation estivale « Les Ephémères » de juillet	500,00 €

DÉCIDE de répartir le fonds associatif selon les modalités suivantes sur la base des critères décidés lors de la commission d'attribution, qui s'est déroulée le 31 mai 2022,

Ont été pris en compte :

- le nombre de salarié(s) de l'association,
- le nombre d'adhérents,
- leur épargne,
- les actions menées pour l'année à venir sur le Teil,
- les actions menées sur l'année antérieure,
- le montant de la subvention versée en 2021.

Protection Civile Antenne du Teil	2 150,00 €
MEDIACOM	1 300,00 €
The Teil To Be	2 000,00 €
TONALITEIL	1 300,00 €
Atout jeune	1 500,00 €
COMITE DES FETES	800,00 €
Assofital (Association Culturelle Franco-Italienne en Drôme)	1 500,00 €
BATTERIE FANFARE	500,00 €
Ateliers de théâtre « Les pièces montées »	1 000,00 €
ULAC FNACA	900,00 €
AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE	500,00 €
ESPOIR SENEGAL	500,00 €
LES CHATS SANS TOI	300,00 €
TERRE DE SENS 07	500,00 €
F.C.P.E	300,00 €
Protège ton corps	400,00 €
A.C.C.A	300,00 €
CANTOTEIL	350,00 €
KLEBER EN TETE	300,00 €
ASTROTEIL	300,00 €
Comité quartier Roury	300,00 €
Comité de quartier de Mélas	300,00 €
Comité quartier croix rouge	200,00 €
PATRIMOINE & TRADITIONS	250,00 €
Prévention routière	250,00 €
Amicale laïque Ecole Rosa Parks	200,00 €
Amicale laïque Ecole Astier Centre	200,00 €
Amicale laïque Ecole de Mélas	200,00 €
JARDINS DES CHEMINOTS COMITÉ LOCAL DU TEIL	100,00 €

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

